



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 11 juin 2019 à 20h00 heures
Salle du Conseil –Mairie -3, rue de la Vallée

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 13

Absences : 2

Procuration : 0

Date de convocation : 31/05/2019

Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire
Etaient présents : M. Jerry MONNOT, Mme Delphine WININGER-WOEHL, Adjoints,
MMES Estelle BUCHMANN ORTSCHITT, Nathalie DURAND, Nathalie VERRIER,
MM. Jean-Marie FLURY, Sébastien GENTZBITTEL, Thierry LUPFER, Dominique RICHARD,
Pascal WIEDEMANN
Absents excusés : Mme Stella STOECKEL et M. Jean-Louis STANTINA

Assistent également :

Mme Nathalie GARDELLA, secrétaire

Mme Mireille LINDER, secrétaire

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Nouvelle organisation de l'école dans le cadre du nouveau RPI
3. Divers

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les Conseillers et explique l'urgence de cette réunion, afin de délibérer au sujet de la nouvelle organisation de l'école dans le cadre du nouveau RPI.

1. Désignation du secrétaire de séance (article 2541-6 du CGCT)

M. le Maire signale à Mmes et MM. les Conseillers que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans son article L 2541-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que lors de chacune des séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire. Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, le Conseil Municipal désigne Mme GARDELLA, secrétaire.
Adopté à l'unanimité.

2. Nouvelle organisation de l'école dans le cadre du nouveau RPI

Les Conseillers prennent connaissance du compte-rendu d'école du 4 juin 2019.

M. le Maire donne la parole à Mme BUCHMANN, Présidente du SIS Altenach-Manspach, pour l'explication de la répartition des élèves.

Rentrée scolaire pour l'année 2019/2020

Une fermeture de classe a été actée dans notre RPI qui se serait réduit à deux classes pour 50 élèves

PS/MS/GS			CP/CE1/CE2/CM1/CM2				
PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
7	6	10	7	7	6	5	2
23 élèves			27 élèves				

Un RPI élargi sera créé par la fusion de notre RPI avec celui de Strueth-Fulleren-Saint Ulrich-Mertzen.

Il en découle les effectifs et la répartition pédagogique suivante :

Effectifs :

	Maternelle				Elémentaire						Total primaire
	PS	MS	GS	Total maternelle	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total élémentaire	
RPI M-A	7	6	10	23	7	7	6	5	2	27	50
RPI S-F-StU-M	9	7	11	27	12	14	10	15	11	62	89
Total	16	13	21	50	19	21	16	20	13	89	139
	50 élèves				89 élèves						
	139 élèves										

Répartition :

Maternelle		Elémentaire	
1 classe à Strueth PS/MS 29 élèves (16+13)	1 classe à Altenach GS 21 élèves	2 classes à Fulleren CP : 19 élèves CE1 : 21 élèves	2 classes à Manspach CE2/CM1 : 25 élèves (16 + 9) CM1/CM2 : 24 élèves (11 + 13)

Le RPI devrait compter 52 élèves

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
8	7	9	9	6	6	5	2
24 élèves			28 élèves				

M. le Maire présente les horaires de classe et les transports.

Il précise que toutes les familles ont été destinataires de ces informations au début du mois de mai. Lors de la réunion publique organisée par les parents d'élèves le 24 mai dans la salle communale de Fulleren, des explications complémentaires ont pu être données aux parents.

Les parents seront encore destinataires avant la fin de l'année scolaire d'une confirmation de la classe et de la localisation de l'école dans laquelle se rendra son enfant, ainsi que des horaires du transport scolaire et des arrêts du car dans chaque village.

Des portes ouvertes se tiendront dans les 4 bâtiments scolaires accueillants les élèves le 17 juin prochain. Les parents ont été informés des modalités de ces rencontres.

Les ATSEM restent en place.

D'autres réunions regroupant les maires des six communes et les présidents des SIS sont prévues au mois de juin.

Les manifestations de fin d'année scolaire ont dû être annulées, l'association TREMA étant en pleine réflexion par rapport à l'élargissement du futur RPI.

M. le Maire souhaite ardemment la poursuite d'une telle structure, génératrice de liens social et humain.

Délibération : 14/2019

Circuit du ramassage scolaire du RPI Manspach-Altenach-Fulleren- Mertzen-Saint Ulrich-Strueth

VU l'avis favorable émis le 01/02/2019 par le Conseil Municipal concernant le projet de RPI élargi entre les RPI de Fulleren-Mertzen-St-Ulrich-Strueth et Manspach-Altenach.

VU l'avis favorable émis le 05/03/2019 par le Conseil Municipal au projet de fusion entre les RPI de Fulleren-Mertzen-St-Ulrich-Strueth et Manspach-Altenach, avec une direction unique à Manspach

VU la validation de la fusion des deux RPI et de la direction unique le 12 mars 2019 par le Comité Technique Spécial Départemental de l'Éducation Nationale

CONSIDERANT que le choix de la répartition des élèves relève de la compétence du directeur d'école.

CONSIDERANT que les horaires de classe changent et sont validés par la direction académique des services de l'Éducation nationale (DASEN).

CONSIDERANT le travail effectué par l'ensemble des Maires, M. SCHIFFMACHER, Directeur d'École, et approuvé par le Comité de pilotage « Regroupement RPI/SIS Fulleren-Mertzen-Saint Ulrich-Strueth et RPI/SIS Manspach-Altenach » le 21 mai 2019, concernant le circuit du ramassage scolaire à la rentrée de septembre 2019.

M. le Maire présente la répartition des transports et les horaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, moins une abstention,

VALIDE le circuit du ramassage scolaire conformément au tableau présenté et annexé à ce compte rendu.

Mme DURAND demande s'il serait possible d'assurer un abri pour les personnes qui attendent le bus de ramassage scolaire.

M. le Maire demande aux Conseillers d'y réfléchir d'ici le 2 juillet, date du prochain Conseil municipal.

Il rappelle que la partie périscolaire et cantine scolaire relève de la compétence de la CCSAL.

Une réunion d'information aura lieu à la Maison de la Région à Mulhouse le 19 juin prochain concernant le financement des transports scolaires.

Actuellement, la Région participe à hauteur de 66 %.

3. Divers

⇒ **Délibération : 15/2019**

Objet : **Remplacement des fenêtres de la sacristie de l'Eglise et descente de la petite cloche pour exposition.**

VU l'avis favorable émis le 19/06/2018 par le Conseil Municipal concernant :

- ✓ le remplacement, pour des raisons d'isolation, des deux fenêtres de la sacristie de l'Eglise.
- ✓ la mise en valeur de la petite cloche du 14^{ème} siècle qui est une des plus vieilles cloches d'Alsace.

Après avoir sollicité plusieurs entreprises, M. le Maire présente :

- ✓ l'unique devis reçu de l'entreprise ARTISAL de Burnhaupt le Bas pour un montant de 4 500 € HT pour le remplacement des fenêtres.
- ✓ le devis descriptif de l'entreprise BODET de Vendenheim concernant la descente de la petite cloche pour exposition pour un montant de 2 678 € HT et l'option Restauration de la cloche pour un montant de 1 900 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE le devis de l'entreprise ARTISAL de Burnhaupt le Bas pour un montant de 4 500 € HT pour le remplacement des fenêtres de la sacristie de l'Eglise.
- Donne toute latitude à M. le Maire pour solliciter une subvention auprès de la Fondation du Patrimoine et du Département du Haut-Haut pour la descente et la mise en valeur de la petite cloche.

⇒ **Vendredi 14 juin à 20 heures : Réunion de préparation journée citoyenne**

La date du 21 septembre indiquée dans la lettre adressée aux habitants de Manspach va devoir être décalée, en raison des journées du Patrimoine se déroulant au même moment.

⇒ **Dimanche 23 juin : Fête Dieu**

Tous les arrêtés réglementaires ont été pris. M. le Maire s'est rapproché de la Direction des Routes pour récupérer les panneaux, barrières afin de sécuriser la rue Saint-Léger.

⇒ **Mardi 2 juillet : Prochain Conseil Municipal**

⇒ **Eco dialogues du Sundgau**

du 4 au 7 juillet à la Maison de la Nature dans le cadre du 20^{ème} anniversaire de la MNS
M. le Maire fait part du programme des éco dialogues.

⇒ **CCSAL**

M. le Maire fait part de la réunion du Conseil communautaire du 6 juin dernier.

La CCSAL est dans l'obligation de reprendre l'association « Les Largotins » le 01/01/2020, en régie propre ou en délégation de service public.

M. Pierre SCHMITT, Président de la CCSAL, a demandé aux Conseillers communautaires de délibérer à ce sujet.

M. le Maire a voté contre, au motif qu'aucun élément financier n'a été présenté et que dans cette situation, il se trouve dans l'impossibilité de consulter le Conseil municipal.
Le résultat définitif du vote n'a pas été donné en séance.

Concernant la taxe d'assainissement, de nombreuses plaintes d'administrés ont été déposées au Tribunal Administratif.

M. le Maire remercie les Conseillers pour la qualité des débats et clôt la séance à 21H15.

Table des délibérations

14/2019 : Nouvelle organisation de l'école dans le cadre du nouveau RPI

15/2019 : Remplacement des fenêtres de la sacristie de l'Eglise et descente de la petite cloche pour exposition.

TRANSPORT SCOLAIRE

RPI

MANSPACH-ALTENACH-FULLEREN
MERTZEN-SAINT ULRICH-STRUETH

Horaires de classe :

Fulleren et Manspach : 8h30-12h00 / 14h05-16h35 (élémentaire)

Strueth et Altenach : 8h25-11h55 / 14h00-16h30 (maternelle)

Circuit aller matin	CAR A	Début classe	accueil			CAR B	Début classe	accueil
	8h05 Manspach Atsem monte				8h05	Fulleren Atsem monte		
	8h10 Altenach	Dépose maternelle	8h15		8h10	Mertzen (centre village)		
	8h15 Saint-Ulrich				8h15	Strueth	Dépose maternelle	8h15
	8h20 Strueth Atsem descend	8h25	8h15		8h20	Saint-Ulrich		
	8h25 Mertzen. (centre village)				8h25	Altenach Atsem descend	8h25	8h15
	8h30 Fulleren	8h30	8h20		8h30	Manspach	8h30	8h20

Circuit retour matin	CAR A	Fin classe				CAR B	Fin classe	
	11h55 Strueth Atsem monte	11h55			11h55	Altenach Atsem monte	11h55	
	12h00 Fulleren	12h00			12h00	Manspach	12h00	
	12h05 Mertzen (centre)				12h05	Altenach	11h55	
	12h10 Strueth	11h55			12h10	Saint-Ulrich		
	12h15 Saint-Ulrich				12h15	Strueth	11h55	
	12h20 Altenach	11h55			12h20	Mertzen (centre)		
	12h25 Manspach Atsem descend				12h25	Fulleren Atsem descend		

Circuit aller après-midi	CAR A	Début classe	accueil			CAR B	Début classe	accueil
	13h40 Manspach Atsem monte				13h40	Fulleren Atsem monte		
	13h45 Altenach	Dépose maternelle	13h50		13h45	Mertzen (centre village)		
	13h50 Saint-Ulrich				13h50	Strueth	Dépose maternelle	13h50
	13h55 Strueth Atsem descend	14h00	13h50		13h55	Saint-Ulrich		
	14h00 Mertzen (centre village)				14h00	Altenach Atsem descend	14h00	13h50
14h05 Fulleren	14h05	13h55		14h05	Manspach	14h05	13h55	

Circuit retour après-midi	CAR A	Fin classe				CAR B	Fin classe	
	16h30 Strueth Atsem monte	16h30			16h30	Altenach Atsem monte	16h30	
	16h35 Fulleren	16h35			16h35	Manspach	16h35	
	16h40 Mertzen (centre)				16h40	Altenach	16h30	
	16h45 Strueth	16h30			16h45	Saint-Ulrich		
	16h50 Saint-Ulrich				16h50	Strueth	16h30	
	16h55 Altenach	16h30			16h55	Mertzen (centre)		
	17h00 Manspach Atsem descend				17h00	Fulleren Atsem descend		